

Résolution de la commission syndicale européenne de l'énergie atomique (Bruxelles, 15 et 16 novembre 1956)

Légende: Les 15 et 16 novembre 1956, la commission syndicale européenne de l'énergie atomique adopte à Bruxelles une résolution dans laquelle elle insiste notamment sur l'importance d'un développement rapide de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et sur la participation des syndicats aux futures institutions de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom).

Source: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. NVV-J.G. van Wouwe (1945-1973). Stukken betreffende Europese en internationale organisaties. Greenpool; productivuty conferences; Atoomcommissies; Nato conferentie. 1950-1958., 44.

Copyright: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis / International Institute of Social History

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_de_la_commission_syndicale_europeenne_de_l_energie_atomique_bruelles_15_et_16_novembre_1956-fr-90baa3a5-ec5d-4815-9bb9-6bf32a2eb56c.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Résolution de la commission syndicale européenne de l'énergie atomique (Bruxelles, 15 et 16 novembre 1956)

La commission syndicale européenne de l'énergie atomique, réunie à Bruxelles les 15 et 16 novembre 1956,

I. CONSTATANT la disproportion importante et croissante entre la demande et l'approvisionnement en énergie en Europe, qui menace de mettre en péril le rythme du progrès économique et social,

DECLARE que le développement rapide de l'énergie atomique à des fins pacifiques est impérieux.

II. Le développement de la production de l'énergie atomique dépendra dans une large mesure du degré de coopération internationale. En raison de la dépendance de l'économie européenne de l'approvisionnement de sources d'énergie extérieures à l'Europe et du besoin d'un approvisionnement croissant, le plus efficace et le plus rationnel en énergie, la coopération européenne la plus étroite dans ce domaine est d'une importance vitale.

III. Un élément essentiel de la coopération internationale et européenne est l'établissement d'un contrôle efficace à tous les stades de la production et de l'utilisation des matières fissiles afin d'en garantir la sauvegarde contre tout abus et d'assurer l'exploitation la plus rationnelle des ressources atomiques.

IV. Outre un contrôle internationale efficace, le comité souligne que la propriété publique est indispensable pour le contrôle absolue de la production des matières fissiles, de tous les sous-produits et de leur mise à disposition pour utilisation pacifique.

V. Du fait de la limitation en Europe des ressources financières et de la forte demande en capitaux qui sera faite en vue d'un développement rapide de l'industrie atomique, une planification judicieuse inter-européenne dans le domaine des investissements est nécessaire. De plus, afin d'intensifier le développement de l'énergie atomique et notamment de réaliser des projets européens communs dans les domaines de la recherche et de la production, la gestion d'un fonds commun d'investissements doit être envisagée.

VI. Du fait des répercussions économiques et sociales considérables qu'aura le développement de l'énergie atomique, et en raison du contrôle indispensable, les syndicats libres doivent insister avec fermeté sur la nécessité de leur participation effective à tous les organismes chargés de la planification des institutions inter-européennes dans le domaine atomique, ainsi que dans ces institutions mêmes.

VII. Après avoir examiné les aspects institutionnels, économiques et politiques des projets Euratom et OECE, l'ORE rappelle que dès la résolution de Messine, elle s'est préoccupée de faire valoir les points de vue des syndicats libres auprès des ministres. Le comité estime que ces projets, ainsi que l'initiative du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, qui a retenu les points de vue syndicaux, sont des pas dans la bonne direction, à condition que les considérations exprimées dans la présente déclaration soient effectivement retenues. Dans l'intérêt de la coopération la plus large et la plus efficace dans le développement des ressources atomiques, le comité insiste pour que ces deux projets soient réalisés aussi rapidement que possible.